



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie@thehillac.fr

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 15 octobre 2021**

Sont présents :

ALLIOT Janique, BENOIT Pascal, CHEVREUX Alexandra, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LE SOLLIEC-LELEU Cyrille, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, PELLETIER Thierry, PLAUD Mathieu, QUÉAU Karen.

Pouvoirs :

Michel GUILLAS donne pouvoir à Jean-Claude MAILLARD
Angélique TRESSEL donne pouvoir à Karen QUEAU
Corentin BOUGRO donne pouvoir à Christian LEMEE

Thierry PELLETIER est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19h30.

Délibérations

1. Redevance d'occupation du domaine public Télécom
2. Renfort au service de la cantine municipale
3. Nouveau bail commercial du Bar/Restaurant/Multiservices
4. Choix du traiteur pour le repas des aînés
5. Projet d'un city parc
6. Convention de transports scolaires 2021/2022 vers la piscine de Redon
7. Autorisation permanente de poursuites à la Trésorerie de Redon

Informations au conseil municipal

- a. Sécurisation « rue du Comé »
- b. Etat du parc d'assainissement non collectif de la commune
- c. Salle polyvalente : mise hors tension de l'ascenseur, installation de prise dans le hall
- d. Conseiller numérique et application Intramuros
- e. Divers

Approbation du compte-rendu de séance du 10 septembre 2021

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande le rajout de deux points de délibération à l'ordre du jour : vente de terrains et échange de terrains.

1- Redevance d'occupation du domaine public Télécom

Le maire informe les conseillers que Redon Agglomération propose un modèle de délibération pour fixer une redevance d'occupation, due par l'opérateur Télécom, au titre des espaces publics qu'il utilise pour le passage des lignes et l'implantation de ses équipements. Le tarif est fixé annuellement par application d'un barème réglementaire national et revalorisé chaque année.

Sur la commune, l'opérateur télécom utilise 9,69 km en aérien, 2,83 km en sous-terrain et 1,7m² d'emprise au sol.

Le maire propose de valider pour l'année 2021, les tarifs suivants :

Pour le domaine public routier :

- 41,29€/km par artère occupée en souterrain
- 55,05€ :km par artère en aérien,
- 27,53€/m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Pour le domaine public non routier :

- 1 376,33€/km
- 894,61€/m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide pour 2021, les tarifs proposés
- donne tout pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents et accomplir toutes les formalités qui s'avèreraient nécessaires.

2- Renfort au service de la cantine scolaire

En raison de l'augmentation du nombre d'enfants déjeunant à la cantine et des mesures mise en place contre la Covid 19, trois personnes doivent intervenir en cantine.

Le maire demande l'autorisation au conseil municipal de transformer la convention ADMR en contrat à durée déterminée pour un temps équivalent à 2h/semaine.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ce changement de statut.

3- Nouveau bail commercial du Bar/Multiservices/Restaurant

La SAS les Re'7 d'Antan louait le bar/multiservices/restaurant sous la forme d'un bail dérogatoire de 3 ans. Celui-ci arrivant à échéance fin juin 2020, il doit être actualisé.

Le Maire propose au conseil municipal de poursuivre la location du bar/multiservices/restaurant par un nouveau bail commercial de 9 ans maximum, celui-ci est rétroactif au 1^{er} juillet 2020. Un inventaire du matériel du fonds de commerce, appartenant à la commune, a été réalisé afin d'être joint au bail.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de conclure un bail commercial avec la SAS les Re'7 d'Antan par l'intermédiaire de notre notaire,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires.

4- Choix du traiteur pour le repas des aînés

Le repas des aînés se déroulera le dimanche 5 décembre 2021. Trois traiteurs ont été sollicités afin d'obtenir des devis pour le repas. La commission CCAS propose le moins-disant et le mieux-disant le Bistrot Gourmand de Fégréac.

Après avoir étudié les menus et la proposition de la commission, le conseil municipal, à l'unanimité, suit la proposition de la commission CCAS dans le choix du traiteur le Bistrot Gourmand de Fégréac.

5- Projet d'un city parc

Le département propose une subvention exceptionnelle à hauteur de 50 000€ pour les projets d'investissement en matière de voirie, aménagement et mobilier urbain. Suite à un questionnaire distribué aux jeunes de la commune, plusieurs réponses ont été reçues en mairie. Après étude de ces réponses, il est proposé au conseil la création d'un city parc, à l'emplacement du terrain de basket et d'un circuit BMX à proximité.

Le maire présente au conseil l'estimatif réalisé par un bureau d'études.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer un city parc et un circuit BMX pour un estimatif de 65 000€ hors taxe,
- de déposer une demande de subvention auprès de département du Morbihan.

6- Convention de transport scolaires 2021/2022 vers la Piscine de Redon

Certaines classes de l'école primaire bénéficient de cours de natation à la piscine communautaire de Redon. Une convention régit la participation de la commune au coût du transport des enfants vers la piscine.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- vote pour la prise en charge la part communale des frais de transports des élèves,
- autorise le maire à signer la convention.

7- Autorisation permanente de poursuites à la Trésorerie de Redon

La commune émet des titres de recettes pour recouvrir des produits locaux : loyers, location, cantine, garderie, etc ... Ces sommes sont perçues par la Trésorerie qui peut poursuivre les créanciers en cas de non-paiement avec l'autorisation du Maire.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de donner l'autorisation générale et permanente au Trésorier de Redon, concernant les oppositions à tiers détenteurs afin de recouvrer les recettes de la collectivité.

8- Vente de terrain à Monsieur et Madame Magré

Monsieur et Madame Stéphane Magré souhaitent acheter la parcelle ZD n°190, d'une superficie de 485 m² appartenant à la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de vendre la parcelle ZD n°190 d'une superficie de 485m² pour un montant de 10€TTC/m²
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

9- Echange de terrains Monsieur Mercier/Commune de Théhillac

Le circuit du sentier pédestre est modifié au niveau de l'étang aux Chesnin. Pour se faire, la commune souhaite échanger la parcelle ZD n°199 (chemin communal) d'une superficie de 2 230 m² avec les parcelles ZD n°198, n°195, n°192 d'une superficie totale de 2 163m² appartenant à Monsieur Christophe Mercier. Les frais d'actes notariés seront réglés à part égale entre Monsieur Mercier et la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'échanger le chemin communal avec les parcelles de Monsieur Christophe Mercier
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

10- Informations aux conseillers

a. Sécurisation « rue du Comé »

Après les chicanes, « rue du Comé », les voitures roulant vite ont tendance à se déporter sur le trottoir. Mikaël Muros Le Rouzic, adjoint à la sécurité, propose de mettre une bande rugueuse afin de marquer la limite entre le trottoir et la chaussée.

b. Etat du parc d'assainissement non collectif sur la commune

Le Maire présent aux conseillers l'état du parc de l'assainissement non collectif de la commune réalisé par le service d'assainissement et d'eau potable de Redon Agglomération.

c. Salle polyvalente : mise hors tension de l'ascenseur et installation de prises dans le hall

L'ascenseur n'étant plus utilisé, il a été mis hors tension. Les multiprises ne doivent pas être utilisées dans les établissements recevant du public, des prises murales supplémentaires seront par conséquent installées dans le hall de la salle polyvalente.

